

Ordre du jour
Conseil Communautaire du 23 juin 2026
Salle François Mitterrand à Macau à 19h00

Délibérations

1 - Secrétaire de séance - Désignation

2 - Procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 mai 2026 - Approbation

3 - Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Estuaire - Désignation des représentants

4 - SYSDAU - Modification des statuts - Approbation

La CdC doit se prononcer sur la modification des statuts du SYSDAU liée à l'évolution de la gouvernance du SYSDAU.

5 - SYSDAU - Désignation des représentants

6 - Proposition de membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) - Décision

7 - Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Décision

8 - Conditions de dépôt des listes et de vote pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Décision

9 - Composition des commissions thématiques intercommunales - Décision

10 - Convention de prestation de service du SDEEG pour la rédaction d'actes authentiques en la forme administrative - Approbation

L'article L.1311-13 du CGCT permet aux Maires/ aux présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités /aux présidents des syndicats mixtes de recevoir et d'authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, des actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par leurs collectivités et établissements publics. Face au besoin de la CdC de réaliser ce type d'opération afin d'acquérir des biens et droits réels immobiliers en vue d'améliorer la gestion de son patrimoine immobilier et des services publics qu'elle assure, il est proposé de conventionner avec le SDEEG afin qu'il rédige, à la demande, des actes authentiques en la forme administrative pour le compte de la CdC.

11 - Présidence de l'assemblée lors des débats et votes des comptes financiers uniques 2025 - Election

12 - Octroi d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public sur le site du Port de Lamarque au profit de diverses entreprises de commerce ambulant - Décision

La commune de Lamarque organise des marchés nocturnes sur le site du Port durant la saison estivale. La présente délibération vise à autoriser les commerçants identifiés à occuper le site.

13 - Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc - Arrêt de la liste des représentants - Information complémentaire - Approbation

14 - Révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage - Approbation

Conformément à la loi n 02000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage, chaque département élabore pour une durée de six ans un Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage (SDAHGV), copiloté par l'État et le Conseil Départemental. Le schéma actuel fait l'objet d'une révision engagée officiellement lors de la commission consultative du 5 décembre 2024. Les EPCI, compétents en la matière, sont invités à émettre un avis.

Cohésion territoriale et Mutualisation/Services à la population et aux communes/ Communication et Promotion du territoire

Rapporteur : Virginie GARNIER

15 - Tarif des Repas à domicile - Modification - Décision

Le Service "Portage de Repas à domicile" permet d'assurer aux bénéficiaires un repas 7 jours sur 7, livré à domicile en liaison froide, sur tout le territoire de la CdC. Il est proposé d'augmenter le prix du repas facturé aux bénéficiaires de 2.2 % (indice Insee de l'évolution des prix à la consommation sur 1 an - avril 2026) à compter du 1er juillet 2026.

Tourisme

Rapporteur : Karine PALIN

16 - EPIC Office de Tourisme Margaux Médoc Tourisme – Désignation du collège des socio-professionnels

Finances/Ressources Humaines

Rapporteur : Philippe DUCAMP

17 - Budget principal - Compte financier unique 2025 - Approbation

18 - Budget Principal - Affectation du résultat 2025 – Approbation

19 - Budget principal 2026 - Budget Supplémentaire - Approbation

20 - Budget annexe Eau Potable - Compte financier unique 2025 - Approbation

21 - Budget Eau Potable 2026 - Budget Supplémentaire - Approbation

22 - Budget annexe Eau Potable 2026 – Autorisation de programmes et de crédits de paiements (AP/CP) – Approbation

23 - Budget annexe Assainissement collectif - Compte financier unique 2025 - Approbation

24 - Budget annexe Assainissement collectif 2026 - Budget Supplémentaire - Approbation

25 - Budget annexe Assainissement collectif 2026 – Autorisation de programmes et de crédits de paiements (AP/CP) – Approbation

26 - Budget annexe Assainissement non collectif (SPANC) - Compte financier unique 2025 - Approbation

27 - Budget annexe Assainissement non collectif (SPANC) 2026 - Budget Supplémentaire - Approbation

28 - Budget annexe GEMAPI - Compte financier unique 2025 - Approbation

29 - Budget annexe GEMAPI 2026 - Budget Supplémentaire - Approbation

30 - Budget annexe zone d'activités Aygue Nègre - Compte financier unique 2025 - Approbation

31 - Budget annexe zone d'activités Aygue Nègre 2026 - Budget Supplémentaire - Approbation

32 - Budget annexe zone d'activités Le Cartillon - Compte financier unique 2025 - Approbation

33 - Budget annexe zone d'activités Le Cartillon 2026 - Budget Supplémentaire - Approbation

34 - Tableau des effectifs - Modification - Décision

Pour faire suite aux ajustements liés aux mouvements de personnel, aux recrutements, et aux nominations suite à concours et promotion interne, il est proposé la modification du tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2026.

35 - Protocole sur l'organisation du temps de travail - Modification - Adoption

Il est proposé d'apporter des modifications au Protocole sur l'organisation du temps de travail pour prendre en compte les changements d'organisation de certains services et la mise à jour de points réglementaires.

36 - RIFSEEP - Modalités de mise en œuvre - Révision - Approbation

Considérant l'évolution de certains services et la modification des intitulés d'emplois ou de missions, il est proposé de réviser les modalités de mise en œuvre du Régime Indemnitaire pour les agents de la collectivité.

37 - Adhésion au service de remplacement et de renfort du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde (CDG33) - Décision

Il est nécessaire de renouveler la convention-cadre relative à l'adhésion au service de remplacement et de renfort du CDG33.

38 - Recours aux contrats d'apprentissage pour 2026 - Décision

Il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir aux contrats d'apprentissage pour 2026, notamment pour la rentrée de septembre et pour le service Petite Enfance.

39 - Exercice du droit à la formation des membres du conseil communautaire - Décision

Les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil communautaire doit délibérer sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

40 - Désignation du référent déontologue des élus communautaires - Décision

La loi 3DS de 2022 relative à l'action publique locale prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Il est donc nécessaire de désigner un référent déontologue pour les élus locaux.

41 - Mise à disposition d'un fonctionnaire auprès d'une collectivité - Approbation

Il est proposé de mettre à disposition un agent d'animation auprès de la Commune d'Arcins sur des temps scolaires et non scolaires à compter de la rentrée de septembre 2026.

42 - Prise en charge des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile liés à l'exercice du mandat - Approbation

L'article L 2123-18-2 du CGCT prévoit la prise en charge des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile liés à l'exercice du mandat. Une délibération doit définir les modalités de sa mise en œuvre.

43 - Retrait de la délibération n°DL2026_0705_30 relative au recrutement d'agents contractuels de remplacement – Décision

La délibération n°DL2026_0705_30 doit être retirée, à la demande du Monsieur le Sous-Préfet de Lesparre.

44 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement pour l'ensemble des effectifs permanents de la collectivité - Décision

Le code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux sur emploi permanent. Les besoins des services pouvant justifier des remplacements rapides, il est proposé de délibérer pour autoriser de tels recrutements pour la durée du mandat.

Eau-Assainissement/Projet Alimentaire Territorial

Rapporteur : Dominique FEDIEU

45 - Demande de subvention - Extension de la station d'épuration de Cussac-Fort-Médoc - Décision

Dans le cadre de l'opération d'extension de la station d'épuration de Cussac-Fort-Médoc, il est proposé de solliciter une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au taux maximal possible (70 %) ainsi qu'une aide au titre des programmes DETR/DSIL.

46 - Demande de subvention - Amélioration du rejet de la station d'épuration de Ludon Médoc - Décision

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au taux maximal de 70% pour l'opération d'amélioration du rejet de la station d'épuration de Ludon-Médoc. Il est également proposé de solliciter les crédits DETR/DSIL.

47 - Lancement du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) et demande de subvention - Décision

Il est proposé de lancer les démarches de mise en place du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) et de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au taux maximal proposé de 70% pour cette opération d'études.

48 - Acquisition de deux parcelles communales à Ludon Médoc - Décision

Il est proposé l'acquisition de 2 parcelles communales à Ludon Médoc sur lesquelles sont implantés des ouvrages d'assainissement appartenant à la CdC.

49 - Protocole de fin du contrat de délégation VEOLIA 2014-2025 du service de l'eau potable - Approbation

Le contrat de délégation 2014-2025 passé avec VEOLIA pour le service de l'eau potable des communes d'Arcins, Lamarque et Cussac-Fort-Médoc est arrivé à échéance le 31 décembre 2025. Il est proposé d'approuver le protocole de fin de contrat permettant d'acter les dispositions relatives à la facturation et au reversement de la part Collectivité, à la gestion des impayés et des créances irrécouvrables, à la rémunération du délégataire et au solde des opérations de renouvellement (programmé et compte de renouvellement).

50 - Devenir des impayés sur facturations eau et assainissement - Fin du contrat VEOLIA 2014-2025 - Décision

Dans le cadre de la fin du contrat de délégation VEOLIA 2014-2025, il est proposé d'abandonner des créances, y compris les sommes facturées pour le compte de tiers, au titre des facturations d'eau et d'assainissement émises en 2020 et 2021.

Déchets-Environnement

Rapporteur : Matthieu FONMARTY

51 - SPL UNITOM33 - Traitement des déchets ménagers résiduels à compter du 1er janvier 2028 – Groupement d'autorités concédantes avec Bordeaux Métropole - Décision

A la suite des études menées sur la coopération à l'échelle girondine en matière de traitement des déchets résiduels, il a été convenu de mettre en place une gouvernance partagée entre les 14 EPCI de la SPL UNITOM33 et Bordeaux Métropole afin d'assurer un contrôle conjoint sur les Unités de Valorisation Énergétique (UVE) de Bègles et de Cenon et un prix unique d'incinération sur ces installations. La création d'un Groupement d'Autorités Concédantes constitue un cadre de coopération contractuelle qui aura pour objet la passation et le suivi de l'exécution d'un contrat de concession de services avec travaux portant délégation du service public de traitement des déchets, allant du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2034 ou 2035.

Petite enfance-Enfance-Famille/Jeunesse

Rapporteur : Florence VIROLEAU

52 - Tarifs des activités Extrascolaires et Mercredis - Modification - Décision

Il est proposé de modifier des tarifs extrascolaires et des mercredis périscolaires à compter du 1er septembre 2026 en appliquant une augmentation de 2.2 % sur les tarifs 2025 (indice Insee de l'évolution des prix à la consommation sur 1 an – avril 2026).

53 - Modification des Tarifs Périscolaires (jours d'école) - Décision

Il est proposé de modifier les tarifs périscolaires (matin et soir les jours d'école) à compter du 1er septembre 2026 en appliquant une augmentation de 2.2 % (indice Insee de l'évolution des prix à la consommation sur 1 an – avril 2026) aux tarifs 2025, et d'augmenter le forfait goûter de 0.05 centimes.

54 - Tarifs des Actions Jeunes - Modification - Décision

Il est proposé de modifier les tarifs des Actions Jeunes à compter du 1er septembre 2026, en appliquant une augmentation de 2.2 % (indice Insee de l'évolution des prix à la consommation sur 1 an – avril 2026) aux tarifs 2025.

55 - Modification des Règlements de Fonctionnement des Crèches et Micro Crèche - Approbation

Le Règlement de Fonctionnement de crèche est un document obligatoire qui précise les modalités de fonctionnement de la structure et les modalités de prise en charge des enfants qui y sont accueillis. Il est donc nécessaire de le mettre à jour régulièrement en fonction des modifications apportées au fonctionnement ou des évolutions réglementaires. Des modifications sont ainsi proposées pour les règlements de fonctionnement des trois établissements d'accueil du jeune enfant (2 crèches et 1 micro crèche).

56 - Modification du Règlement Intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs - Décision

Il est proposé de modifier le règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs afin d'intégrer la possibilité d'accueillir, au sein des structures, les enfants de moins de 3 ans scolarisés en Toute Petite Section de Maternelle.

Décisions au titre de la délibération DL2026_2304_6 du 23 avril 2026

- DC2026_2 Consultation MS02_25AOTX01_Lot2 Travaux sur les infrastructures d'eau potable et assainissement collectif de la CdC Médoc Estuaire - Travaux sur les infrastructures d'assainissement collectif sur la commune de Margaux-Cantenac - Secteur Trémoille Réorganisation du réseau d'assainissement et création de nouveaux ouvrages - Déclaration sans suite
- Tableau récapitulatif des marchés notifiés

Communication

Les membres du conseil communautaire seront invités à se retrouver autour d'un pot convivial à l'issue de la séance.



Objet : Consultation MS02_25AOTX01_Lot2 Travaux sur les infrastructures d'eau potable et assainissement collectif de la CdC Médoc Estuaire - Travaux sur les infrastructures d'assainissement collectif sur la commune de Margaux-Cantenac - Secteur Trémoille Réorganisation du réseau d'assainissement et création de nouveaux ouvrages - Déclaration sans suite

La Présidente de la Communauté de Communes Médoc Estuaire (Gironde),

- Vu** le code de la commande publique,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 23 avril 2026 habilitant Madame la Présidente de la Communauté de communes Médoc Estuaire à prendre toute décision concernant les marchés publics et accords-cadres,
- Vu** l'article R.2185-1 du code de la commande publique qui dispose que l'acheteur peut à tout moment déclarer une procédure sans suite,
- Vu** la consultation relative au marché subséquent concernant MS02_25AOTX01_Lot2 Travaux sur les infrastructures d'assainissement collectif sur la Communes de MARGAUX-CANTENAC - Secteur Trémoille Réorganisation du réseau d'assainissement et création de nouveaux ouvrages,
- Vu** l'invitation à concourir envoyée le 30 mars 2026 sur le profil d'acheteur DEMAT AMPA,
- Vu** la date de remise des offres fixée au 24 avril 2026 à 12h00 mentionnée au règlement de consultation,
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à une redéfinition du besoin et à la modification des pièces de la consultation,


DECIDE


ARTICLE 1 : La consultation concernant « MS02_25AOTX01_Lot2 Travaux sur les infrastructures d'assainissement collectif sur la Communes de MARGAUX-CANTENAC - Secteur Trémoille Réorganisation du réseau d'assainissement et création de nouveaux ouvrages », est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

ARTICLE 2 : L'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une offre sera informé de cette décision conformément à l'article R.2185-2 du code de la commande publique.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Arsac, le 2 juin 2026

La Présidente,

Chrystel COLMONT-DIGNEAU



Conseil Communautaire du 23 juin 2026 - Récapitulatif des marchés notifiés du 09/01/2026 au 11/06/2026

N° marché	Intitulé	Date de notification	Attributaire	Montant (€ HT) sur la durée totale du marché (*estimé)	Durée
PRESTATIONS DE FOURNITURES ET SERVICES					
25CPS15	Location logiciel 3P marchés publics	09/01/2026	3 P	14 256 (3 564 / an)	1 an + 3 reconductions d'un an
25CPS17	Entretien électromécanique annuel de la déchetterie d'Arsac	15/01/2026	SEIHE	1 500 (500/an)	3 ans
25CPS18	Etude Géotechnique_Travaux de réhabilitation / extension de la STEP de Cussac-Fort-Médoc	26/01/2026	TECHNOSOL	13 360	7 semaines à compter de l'OS
26CPS01	Contrat - Outil prospective - Gestion financière	21/01/2026	SELDON	(6 340 / an) 63 400 + 3 480 (mise en service)	1 an renouvelable 9 fois
26CPS02	Contrats d'analyses alimentaires et de prestations d'hydrologie pour les crèches	29/01/2029	Laboratoire départemental d'analyse - Gironde	1 908,66	De la notification au 31/12/2026
26CPS03	Entretien du pont bascule du quai de transfert	29/01/2026	PISO	5 630 (1 876,67 / an)	De la notification au 31/12/2029
26CPS05	Fourniture de repas en liaison froide pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)	05/05/26	ANSAMBLE	Maxi : 39 999	De la notification au 31/01/2029
26CPS06	Fourniture de fruits et légumes pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)	12/03/2026	SODILAN (Sainfruit)	Maxi sur 4 ans : 84 000	De la notification au 28/02/2027 + 3 reconductions d'un an
25AOFCS08	Lot 3 : Epicerie	03/03/2026	POMONA EPISAVEUR	Maxi sur 4 ans : 104 000	1 an à compter du 1 ^{er} mars 2026 + 3 reconductions d'un an
	Lot 4 : Produits laitiers, OVO produits et œufs	03/03/2026	LSVLOT	Maxi sur 4 ans : 128 000	1 an à compter du 1 ^{er} mars 2026 + 3 reconductions d'un an
	Lot 5 : Produits surgelés (Poisson, fruits et Légumes, dessert, viande et volaille ...)	03/03/2026	SYSCO	Maxi sur 4 ans : 92 000	1 an à compter du 1 ^{er} mars 2026 + 3 reconductions d'un an
26CPS08	Téléphonie fixe	05/05/2026	UGAP - LINKT	8 640 * (2160 / an)	1 an à compter de la notif + 3 reconductions
	DATA	16/04/2026	UGAP - LINKT	28 512 * (7 128 / an)	3 ans à compter du 01/05/2026 + 2 reconductions de 6 mois

	Cœur de réseau	30/04/2026	LINKT	9 060 * (1 812 / an)	4 ans à compter du 01/05/2026 + 2 reconductions de 6 mois
26CPS09	Vérification des installations électriques ERT ; Thermique Fluide -VGP levage portes, échaf ,EPI	03/04/2026	APAVE	7 519,14 (2 506,38/an)	De la notification au 31/12/2028
26CPS10	Location Machine à affranchir	26/05/2026	PITNEY BOWES	1 742,76 (580,92 / an)	3 ans à compter de la livraison
PRESTATIONS INTELLECTUELLES					
26CPS04	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la consultation d'entreprises relative à la gestion de 2 déchèteries	10/02/2026	ECITERR	24 675	De la notification à la réception des prestations
22MOE-MS13	MARCHES SUBSEQUENT à l'accord-cadre 22PAMOE01 Mission MOE pour des travaux de voirie situées sur la commune d'ARSAC – ZA CHAGNEAU	20/01/2026	EVEN BTP	185.62	4 semaines à compter de la notification
22MOE-MS14	Mission MOE pour des travaux de voirie situées sur les communes - de MACAU (Route d'Arsac et Chemin de Canteloup) - d'ARSAC (Avenue Vonderheyden) - du PIAN-MEDOC (Chemin de la Lande, Chemin de Malleret) - d'ARCINS (Route de Moulis)	06/03/2026	EVEN BTP	3 542.74	Mai / juin 2026 8 semaines
22MOE-MS15	Mission MOE pour des travaux de voirie situées sur la commune du PIAN-MEDOC – Allée Saint Seurin	06/03/2026	EVEN BTP	3 871.96	Juillet / août 2026 4 semaines
25PAPI03	Élaboration d'un schéma de développement touristique adapté aux atouts de la destination (Office de tourisme Margaux en groupement de commande avec l'OT de la Médulienne)	24/03/2026	ID TOURISME groupement avec DIVINEMENT BON	48 000 € HT (57 600 € TTC)	10 mois à compter de l'OS n°1